

Madame la présidente,
Mesdames et messieurs les membres de la F3SCTD,

L'année scolaire 2022-2023 s'achève dans une situation de crise sociale prolongée provoquée par les mesures gouvernementales de régressions sociales. L'impact sur les personnels de l'éducation nationale du département est palpable tout comme celui sur nos usagers.

Conséquence de la politique gouvernementale du passage en force permanent, le dialogue social a été réduit au minimum... La FSU s'étonne d'ailleurs de la durée de l'instance du jour, 1h30 seulement, où va se placer le dialogue social confronté à l'ordre du jour et à l'exposé des différents bilans ?

La FSU souhaite rappeler son opposition à la réforme des retraites : autoritaire, injuste, inégalitaire et stigmatisante pour les femmes.

Sur le terrain, des personnels de l'académie se sont vus adresser un courrier aux congés de printemps leur indiquant que la mise en application de la réforme au 1^{er} septembre 2023 impactait leur demande de pension.

Certaines situations se sont réglées rapidement avec la requalification de leur demande, d'autres sont devenues ubuesques... Les demandes de mutation étaient déjà finalisées ce qui a occasionné des affectations non choisies et des possibles changements salariaux sur les derniers mois d'activité. Les conditions de travail et la considération des personnels ne sont absolument pas prises en compte. La FSU demande qu'il n'y ait aucun impact financier sur la fin de carrière et sur les pensions des personnels concernés.

Pour la revalorisation des personnels de l'éducation nationale, l'augmentation de 1,5% en juillet ne peut pas compenser l'inflation.

La revalorisation sociale n'est elle non plus pas suffisante.

Mais pour ce qui est du PACTE, la FSU rappelle que ce n'est nullement une revalorisation ! Elle dénonce cet abus de langage et engage les personnels à ne pas signer ce PACTE. La FSU rappelle le caractère volontaire de l'adhésion à cette contractualisation. Elle ne peut accepter les pressions faites ça et là pour faire signer des personnels.

La FSU s'oppose à la fusion des métiers d'AED et des AESH.

De plus, la FSU s'indigne qu'en entretien professionnel de cédésation d'AESH, le handicap soit un critère discriminant.

La FSU prend acte de la transmission du guide santé et sécurité au travail à l'ensemble des personnels de l'académie. Elle demande que les membres de la formation spécialisée soient formés et que l'ensemble des personnels bénéficient de formations de prévention. La FSU propose de commencer par la formation PRAP : prévention des risques professionnels liés à l'activité physique de nos métiers.

La FSU souhaite que la méthodologie de résolution de situation problème proposée par l'ARACT soit déployée au sein de notre instance puis essaime dans le département.

La FSU rappelle que les aménagements de poste sont proposés par la médecin du travail pour faciliter le maintien dans l'emploi. Aussi, la non-effectivité de sa mise en place ou le refus total est non seulement un risque pour le personnel mais aussi pour l'éducation nationale.

Pour les fiches RSST, trop de personnels nous signalent encore le manque de retour après la rédaction de leur fiche. Ni accusé de réception, ni réponse écrite sur leur fiche ne leur parviennent.

Pour finir, la FSU souhaite avoir un point d'information sur la gestion des demandes d'accident du travail dans le département.